



# Mairie de Haute-Isle

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Pontoise  
Canton de Magny-en-Vexin

ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNER n° 2019/06

42 ROUTE DE LA VALLEE

Le maire de la commune de HAUTE ISLE

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Considérant** les travaux sur le réseau de distribution d'eau potable au 42 route de la Vallée

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique à proximité du chantier.

## ARRETE :

**Article 1.** Le stationnement sera interdit à hauteur du 42 route de la Vallée à compter de 8h00 du lundi 1<sup>er</sup> avril au mercredi 3 avril 2019 inclus;

**Article 2.** La signalisation d'interdiction sera mise en place pour les services compétents.

**Article 3.** Tout véhicule gênant fera immédiatement l'objet d'un enlèvement et d'une verbalisation par les services compétents.

**Article 4.** M. le commandant de gendarmerie de Magny en Vexin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Haute Isle, le 28 mars 2019

Le Maire,

